

VILLE DE LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de la commune de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 5 décembre 2023.

PRESENTS :

ARTHEMISE Fabienne, BENOIT Jean-François, BERNU Sylvain, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOASTER Samy, GOUEZIN Alain, GRIMAULT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, JEGU Josianne, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE GUEN Nadège, LE MOIGNE Christine, LINTANF Goulven, M'BAREK Sébastien, MAIGNAN Brigitte, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, PECHA Virginie, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien

ABSENTS :

- BURLLOT David donne pouvoir à GOUEZIN Alain,
- CAURET Camille donne pouvoir à LE BOULANGER René,
- LEVY-ROBERT Christelle donne pouvoir à BRIENS Pierrick,
- L'HEVEDER Jérôme donne pouvoir à BOUZID Nathalie,

SECRETAIRE DE SEANCE : BENOÎT Jean-François

Délibération n°2023-119

35 – Présents : 31 - Absents : 4 – Pouvoirs : 4

AFFAIRES FINANCIERES

TARIFS MUNICIPAUX APPLICABLES AU 1^{er} JANVIER 2024

Les tarifs à fixer, au 1^{er} janvier 2024, sont :

- Les droits de place du marché
- Les tarifs liés aux cimetières
- Le prix du repas ALSH de Planguenoual refacturé à Lamballe-Terre & Mer,
- L'aire de camping-car de Planguenoual
- L'occupation du domaine public
- Les prestations des services techniques
- Les prestations Agents

Pour 2024, une revalorisation des tarifs de 4 % est proposée, afin de correspondre à l'inflation constatée en 2023 pour les tarifs des cimetières et pour quelques tarifs des droits de place. Toutefois, il est proposé de maintenir les tarifs 2023 :

- Pour les boutiques et étalages des commerçants présents sur le marché, afin de maintenir un marché attractif en nombre de commerçants,
- Pour le prix du repas ALSH de Planguenoual,
- Pour le tarif du stationnement sur l'aire de camping-car de Planguenoual, qui a fait l'objet d'une augmentation de 20% en 2023.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- APPROUVE les tarifs et les conditions de mise en œuvre ci-après, applicables au 1^{er} janvier 2024,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

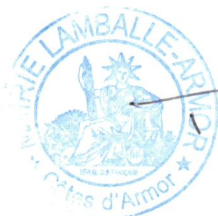
FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le **19 DEC. 2023**

Philippe HERCOUET
Maire de Lamballe-Armor



Certifié exécutoire, compte tenu :
De la transmission en Préfecture le

19 DEC. 2023

De la publication le
Pour le Maire
Par délégation
Lydia MICHEL
Directrice
Administration Générale
19 DEC. 2023

TARIFS MUNICIPAUX APPLICABLES AU 1^{ER} JANVIER 2024

1. DROITS DE PLACE LAMBALLE-ARMOR

NATURE DES TARIFS	TARIFS
1 - Boutiques et Etalages (camions, étals, magasins, ...) . par mètre linéaire, pour les abonnés . par mètre linéaire, pour les non-abonnés . posticheurs, démonstrateurs - prix forfaitaire par jour : *Tarif ETE (du 01/04 au 31/10) *Tarif HIVER (du 01/11 au 31/03)	1,10 € 2,30 € 26,00 € 18,00 €
2 - Véhicules et Matériels neufs ou d'occasion exposés pour la vente . automobiles, camions, camionnettes, tracteurs, camions publicitaires et de démonstration, et autres gros matériels, l'unité . tronçonneuses, tondeuses à gazon, et autres menus matériels, le mètre linéaire	26,00 € 2,39 €
3 - Industries Foraines à la fête Saint-Jean et autres Manèges, loteries, tirs, confiseries, cirques, ménageries et établtis similaires par m ² par jour - SURFACES < 100 m ² - SURFACES > 100 m ² Les véhicules servant au logement du personnel et au transport du matériel sont exonérés. Ceux qui servent aux attractions paient un droit de place	0,52 € 0,31 €
4 - Cirques en tournée (& entreprises assimilées) - cirque avec chapiteau (par jour) - cirque en plein air (par jour) - caution Les véhicules servant au logement du personnel et au transport du matériel sont exonérés. Ceux qui servent aux attractions paient un droit de place	327,60 € 36,40 € 1 600,00 €
5 - Poussins d'élevage, poulets, lapins, par exposant (forfait)	8,84 €
6 - Droits de place et d'étalage exceptionnels (forfait en sus du métrage linéaire) (acquittable les jours fériés aux déballeurs abonnés et non-abonnés)	6,20 €

2. CIMETIERES LAMBALLE-ARMOR

	NATURE DES TARIFS	TARIFS
CONCESSIONS	- 15 ans	139,00 €
	- 30 ans	278,00 €
CAVES URNES	- 10 ans	154,00 €
	- 15 ans	228,00 €
COLUMBARIUM	- 10 ans	247,00 €
	- 15 ans	372,00 €
FOSSOYAGE	- Mise en caveau provisoire, droit fixe (15 jours)	42,00 €
	- Mise en caveau provisoire, droit fixe, par jour suivant	6,00 €
JARDIN DU SOUVENIR	Fourniture et pose d'une plaque en bronze dimension 8/11cm	227,00 €

AIRE DE CAMPING-CAR (PLANGUENOUAL)

NATURE DES TARIFS	TARIFS 2024
stationnement 1 nuit	12 €

3. REPAS ALSH PLANGUENOUAL REFACTURE A LAMBALLE-TERRE & MER

NATURE DES TARIFS	TARIFS
Repas	6,80 €

4. OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

	NATURE DES TARIFS	TARIFS 2024
Les TARIFS CI-APRES S'APPLIQUENT SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LAMBALLE-ARMOR		
AIRES STATIONNEMENT	Concession de place de parking sur le domaine public par place et par an	112,44 €
GARAGES AUTOMOBILES	Emplacement de stationnement sur la voie publique (par place et par an)	51,48 €
TRANSPORT DE FONDS	Sécurisation des transports de fonds par m ² /an	56,16 €
AUTORISATION DE VOIRIE	Occupation du sous-sol du domaine communal par des réseaux privés, redevance annuelle et forfaitaire (par an/mètre linéaire)	5,62 €
Les TARIFS CI-APRES S'APPLIQUENT SUR L'AGGLOMERATION DE LAMBALLE LIMITES D'AGGLOMERATION GRATUITE SUR LE RESTE DU TERRITOIRE		
AUTORISATION DE VOIRIE	Occupation du trottoir, le m ² par jour	1,91 €
	Occupation de la chaussée, le m ² par jour	2,55 €
	Occupation de place de stationnement	
	. par place la demi-journée	4,53 €
	. par place la journée	7,95 €
	Dispositif "route barrée " par jour	146,18 €
	Occupation "longue durée ": forfait mensuel maximum	449,78 €
INSTALLATIONS FIXES	Terrasses non ancrées non couvertes - par m ² /an	20,24 €
	Terrasses ancrées non couvertes - par m ² /an	25,86 €
	Terrasses couvertes construite en dur - par m ² /an	39,36 €
	Etalages	12,50 €
	Supports amovibles - distributeurs (unité/an)	12,50 €
GESTION DU DOMAINE PUBLIC	Prêt de panneaux uniquement particuliers, TPE (très petite entreprise), ETA (établissement....) - dans la limite des socks disponibles	gratuité
	Déplacement pour pose / dépose des panneaux uniquement particuliers, TPE, ETA	27€ gratuité pour personne à mobilité réduite

5. PRESTATIONS CENTRE TECHNIQUE

NATURE DES TARIFS	TARIFS 2024
Tarifs horaire matériel (non compris le chauffeur)	
Tractopelle	55,69 €
Camion	66,55 €
Balayeuse (y compris retraitement des déchets)	101,20 €
Nacelle	50,60 €
Détagueuse (hydro gommeuse)	31,82 €
Mini pelle	50,60 €
Chariot élévateur de chantier	50,60 €
Tarifs matériel et prestations diverses	
BUSAGE	
Fourniture et pose de buses diam. 300 mm - le ml	146,87 €
BRANCHEMENT au réseau d'eaux pluviales	
Forfait pour branchement standard eaux pluviales type « habitation » / forfait pour 1 regard 40 cm x 40 cm / canalisation diam 200 mm maximum. Un branchement standard correspond au raccordement au réseau au droit de la propriété dont l'emplacement est défini par la collectivité	1 444,16 €
Branchement eaux pluviales autres que situation standard type « habitation »	Facturation sur devis x coefficient de prestation
PRESTATIONS DIVERSES	
Coefficient de fourniture	1,15
Coefficient de prestation	1,10
Interventions réalisées par entreprise sur demande et à destination de tiers sur le domaine public	Facturation sur devis x coefficient de prestation
Fourniture et pose de réglette de jalonnement – l'unité	140,56 €

6. PRESTATIONS AGENTS

L'heure de main d'oeuvre	TARIFS
Prestations des agents d'entretien (facturation des heures de ménage)	26,79 €
Prestations des agents des services techniques (dont refacturation et valorisation des travaux faits en régie par le Centre Technique)	41,92 €
Prestations des agents – majoration pour intervenant de nuit (18h/ 7h) et jours fériés	26,00 €
Animateur	30,36 €

Nota : l'heure de main d'oeuvre est net de TVA; il convient de rajouter la TVA pour les budgets assujettis à la TVA.